

73191
 Code INSEE

COMMUNE DE NOVALAISE
BUDGET ANNEXE 21102 – BON VENT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE FINANCIER UNIQUE – EXERCICE 2025
2026/03/03/1

Date de la séance : 03.03.2026
 Date de la convocation : 17.02.2026

Nombre de membres en exercices : 15
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de suffrages exprimés : 12

Présents : - CHARPINE François – DUPRAZ Fabien – FLEURET Anaïs - GARDET Catherine — MARCHAIS Marie-Lise – MANSOZ Carine – MANTEL Frédéric - PLOUZEAU Alain – TAIN Daniel – WDOVIK Monika - WROBEL David.
Pouvoirs : CUCCURU Isabelle à GARDET Catherine – EHENY Richard à TAVEL Claudine.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Claudine TAVEL, Maire, est appelé à délibérer sur le compte financier unique de l'exercice 2025, lequel se résume ainsi :

REALISATIONS DE L'EXERCICE 2025	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Section de Fonctionnement	101 707.50 €	106 669.23 €	4 961.73 €
Section d'Investissement	6 116.00 €	37 998.26 €	31 882.26 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2024	DEPENSES	RECETTES
Report en section de fonctionnement (002)	0.00 €	0.00 €
Report en section d'investissement (001)	33 618.04 €	0.00 €

TOTAL DE L'EXERCICE 2025	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Réalisations + reports N-1	141 441.54 €	144 667.49 €	3 225.95 €

RAR 2025 à reporter en N+1	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	- €	- €
Section d'Investissement	- €	- €

RÉSULTAT CUMULÉ au 31/12/2025	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Section de Fonctionnement	101 707.50 €	106 669.23 €	4 961.73 €
Section d'Investissement	39 734.04 €	37 998.26 €	-1 735.78 €
TOTAL CUMULÉ	141 441.54 €	144 667.49 €	3 225.95 €

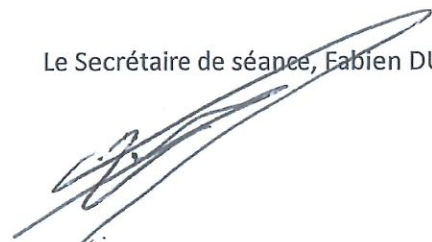
Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal approuve le compte financier unique 2025 du Budget annexe BON VENT 21102.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire, Claudine TAVEL



Le Secrétaire de séance, Fabien DUPRAZ



73191
Code INSEE

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le - 9 MARS 2026
ID : 073-217301910-20260303-21102_CFU_2025-BF

COMMUNE DE NOVALAISE
BUDGET ANNEXE 21102 – BON VENT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2025
2026/03/03/2

Date de la séance : 03.03.2026
Date de la convocation : 17.02.2026

Nombre de membres en exercices : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12

Présents : - CHARPINE François – DUPRAZ Fabien – FLEURET Anaïs - GARDET Catherine — MARCHAIS Marie-Lise – MANSOZ Carine – MANTEL Frédéric - PLOUZEAU Alain – TAIN Daniel – WADOWIAK Monika - WROBEL David.
Pouvoirs : CUCCURU Isabelle à GARDET Catherine -- EHNRY Richard à TAVEL Claudine.

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Claudine TAVEL, Maire, est appelé à délibérer sur l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2025 _____	4 961.73 €
Affectation à la couverture du besoin de financement de la section investissement > crédit au compte 1068 sur BP 2026 _____	1 735.78 €
Déficit d'investissement à reporter au BP 2026 > ligne 001 sur BP 2026 _____	1 735.78 €
Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 > ligne 002 sur BP 2026 _____	3 225.95 €

Le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat ainsi proposé.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire, Claudine TAVEL



Le Secrétaire de séance, Fabien DUPRAZ

73191
Code INSEE

COMMUNE DE NOVALAISE
BUDGET ANNEXE 21103 – PRE ARGENT

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le - 9 MARS 2026
ID : 073-217301910-20260303-21103_CFU2025-BF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE FINANCIER UNIQUE – EXERCICE 2025
2026/03/03/3

Date de la séance : 03.03.2026
Date de la convocation : 17.02.2026

Nombre de membres en exercices : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12

Présents : - CHARPINE François – DUPRAZ Fabien – FLEURET Anaïs - GARDET Catherine — MARCHAIS Marie-Lise – MANSOZ Carine – MANTEL Frédéric - PLOUZEAU Alain – TAIN Daniel – WDOVIK Monika - WROBEL David.
Pouvoirs : CUCCURU Isabelle à GARDET Catherine — EHNRY Richard à TAVEL Claudine.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Claudine TAVEL, Maire, est appelé à délibérer sur le compte financier unique de l'exercice 2025, lequel se résume ainsi :

REALISATIONS DE L'EXERCICE 2025	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Section de Fonctionnement	115 913.27 €	113 467.77 €	-2 445.50 €
Section d'Investissement	27 769.42 €	63 457.94 €	35 688.52 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2024	DEPENSES	RECETTES
Report en section de fonctionnement (002)	0.00 €	0.00 €
Report en section d'investissement (001)	22 933.28 €	0.00 €

TOTAL DE L'EXERCICE 2025	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Réalisations + reports N-1	166 615.97 €	176 925.71 €	10 309.74 €

RAR 2025 à reporter en N+1	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	- €	- €
Section d'Investissement	- €	- €

RÉSULTAT CUMULÉ au 31/12/2025	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Section de Fonctionnement	115 913.27 €	113 467.77 €	-2 445.50 €
Section d'Investissement	50 702.70 €	63 457.94 €	12 755.24 €
TOTAL CUMULÉ	166 615.97 €	176 925.71 €	10 309.74 €

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal approuve le compte financier unique 2025 du Budget annexe PRE ARGENT 21103.

Pour : 12

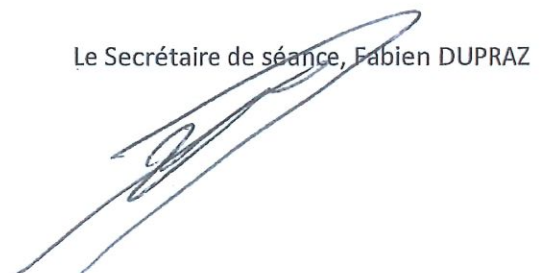
Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire, Claudine TAVEL



Le Secrétaire de séance, Fabien DUPRAZ



République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Chambéry
Canton du Bugey Savoyard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- Afférents au CM : 19
- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 14
- Absents : 3

Date de la convocation :
17/02/2026

Commune de NOVALAISE

Séance du 3 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le trois Mars à 20 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en MAIRIE, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Objet :

Taux imposition des taxes
directes locales - 2026

Présents : Mesdames FLEURET, GARDET, MANSOZ, MARCHAIS, WDOVIK, Messieurs CHARPINE, DUPRAZ, MANTEL, PLOUZEAU, TAIN, WROBEL.

Excusés : Madame CUCCURU (pouvoir à Mme GARDET), Monsieur EHNY (pouvoir à Mme TAVEL) - Absente : Madame CORMIER.

Secrétaire de la séance : Monsieur DUPRAZ.

Madame le Maire :

- PRESENTE à l'assemblée l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.
- PROPOSE de maintenir les taux d'imposition actuels pour l'année 2026, en précisant que le taux de la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur, délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.
- INVITE le Conseil Municipal à formuler son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

- MAINTIENT les taux d'imposition communaux pour l'année 2026 comme suit :
 - Taxe d'habitation : 11.38 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.04 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60.10 %
- CHARGE Madame le Maire :
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance,
Fabien DUPRAZ

Le Maire,
Claudine TAVEL

Délibération N° 2026/03/03/4
Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le :

- 6 MARS 2026



73191
Code INSEE

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le - 9 MARS 2026
ID : 073-217301910-20260303-21100_BP2026-BF

COMMUNE DE NOVALAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL BUDGETS PRIMITIFS – EXERCICE 2026 2026/03/03/5

Date de la séance : 03.03.2026
Date de la convocation : 17.02.2026

Nombre de membres en exercices : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 14

Présents : - CHARPINE François – DUPRAZ Fabien – FLEURET Anaïs - GARDET Catherine — MARCHAIS Marie-Lise – MANSOZ Carine – MANTEL Frédéric - PLOUZEAU Alain – TAIN Daniel – WDOWIAK Monika - WROBEL David.
Pouvoirs : CUCCURU Isabelle à GARDET Catherine – EHNRY Richard à TAVEL Claudine.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Claudine TAVEL, Maire, est appelé à délibérer sur les budgets primitifs de l'exercice 2026 des budgets 21100 PRINCIPAL – 21102 BON VENT et 21103 PRE ARGENT, lesquels se résument ainsi :

21100 – BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement		DEPENSES	Section de Fonctionnement		RECETTES
		2 571 072.69 €			2 571 072.69 €
011 - Charges à caractère général		654 350.00 €	002 - Résultat d'exploitation reporté		326 546.69 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés		635 000.00 €	013 - Atténuations de charges		10 000.00 €
014 - Atténuations de produits		95 850.00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		286.00 €
023 - Virement à la section d'investissement		455 332.58 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		67 100.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		124 816.11 €	73 - Impôts et taxes		134 800.00 €
65 - Autres charges de gestion courante		582 200.00 €	731 - Fiscalité locales		1 353 000.00 €
66 - Charges financières		18 024.00 €	74 - Dotations, subventions et participations		529 340.00 €
67 - Charges spécifiques		500.00 €	75 - Autres produits de gestion courante		150 000.00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions		5 000.00 €			
Section d'Investissement		DEPENSES	Section d'Investissement		RECETTES
		3 194 639.92 €			3 194 639.92 €
Non affecté		1 073 624.27 €	Non affecté		2 590 739.20 €
24 - VOIRI - VOIRIE		604 089.65 €	24 - VOIRI - VOIRIE		452 297.61 €
28 - FORE - FORETS		29 400.00 €	28 - FORE - FORETS		0.00 €
75 - R EL - RESEAU ELECTRIQUE		77 226.00 €	75 - R EL - RESEAU ELECTRIQUE		55 466.00 €
76 - SALPO - SALLE POLYV/BOULODROME		1 331 200.00 €	76 - SALPO - SALLE POLYV/BOULODROME		0.00 €
78 - CIME - CIME/PRESBYT/EGLISE/CHAPELLE		15 000.00 €	78 - CIME - CIME/PRESBYT/EGLISE/CHAPELLE		0.00 €
79 - BOURG - AMENAGEMENT DU BOURG		36 600.00 €	79 - BOURG - AMENAGEMENT DU BOURG		57 299.11 €
84 - BIBLIOTHEQUE		6 000.00 €	84 - BIBLIOTHEQUE		4 000.00 €
90 - BATCOMM - BATIMENTS COMMUNAUX		21 500.00 €	90 - BATCOMM - BATIMENTS COMMUNAUX		34 838.00 €

Le Conseil Municipal approuve le BP 2026 du budget PRINCIPAL 21100 ainsi proposé.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

21102 – BUDGET ANNEXE BON VENT

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le - 9 MARS 2026

ID : 073-217301910-20260303-21100_BP2026-BF



Section de Fonctionnement		DEPENSES	Section de Fonctionnement		RECETTES
		119 525.95 €			119 525.95 €
011 - Charges à caractère général		104 700.00 €	002 - Résultat d'exploitation reporté		3 225.95 €
023 - Virement à la section d'investissement		3 870.95 €	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services...		93 800.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		10 355.00 €	75 - Autres produits de gestion courante		22 500.00 €
68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		600.00 €			
Section d'Investissement		DEPENSES	Section d'Investissement		RECETTES
		15 961.73 €			15 961.73 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 735.78 €	021 - Virement de la section d'exploitation		3 870.95 €
21 - Immobilisations corporelles		14 225.95 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section		10 355.00 €
			10 - Dotations, fonds & réserves (financement section investissement N-1)		1 735.78 €

Le Conseil Municipal approuve le BP 2026 du budget annexe BON VENT 21102 ainsi proposé.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

21103 – BUDGET ANNEXE PRE ARGENT

Section de Fonctionnement		DEPENSES	Section de Fonctionnement		RECETTES
		118 493.50 €			118 493.50 €
002 - Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté		2 445.50 €	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services...		3 800.00 €
011 - Charges à caractère général		85 000.00 €	75 - Autres produits de gestion courante		114 693.50 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		30 296.00 €			
66 - Charges financières		252.00 €			
68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		500.00 €			
Section d'Investissement		DEPENSES	Section d'Investissement		RECETTES
		43 051.24 €			43 051.24 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		13 545.00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		12 755.24 €
21 - Immobilisations corporelles		29 506.24 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section		30 296.00 €

Le Conseil Municipal approuve le BP 2026 du budget annexe PRE ARGENT 21103 ainsi proposé.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire, Claudine TAVEL

Le Secrétaire de séance, Fabien DUPRAZ



73191
Code INSEE

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le - 9 MARS 2026
ID : 073-217301910-20260303-21100_BP2026-BF

COMMUNE DE NOVALAISE BUDGET PRINCIPAL 21100

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL TAUX DE FONGIBILITE - EXERCICE 2026 2026/03/03/6

Date de la séance : 03.03.2026
Date de la convocation : 17.02.2026

Nombre de membres en exercices : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 14

Présents : - CHARPINE François – DUPRAZ Fabien – FLEURET Anaïs - GARDET Catherine — MARCHAIS Marie-Lise – MANSOZ Carine – MANTEL Frédéric - PLOUZEAU Alain – TAIN Daniel – WDOVIK Monika - WROBEL David.
Pouvoirs : CUCCURU Isabelle à GARDET Catherine — EHNRY Richard à TAVEL Claudine.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Claudine TAVEL, Maire, est appelé à délibérer sur le taux de fongibilité de l'exercice 2026.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits,

La Commune de NOVALAISE a adopté par la délibération n°2022/10/25/3 du Conseil Municipal en date du 25 Octobre 2022 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ; cette norme comptable s'applique au budget général 21100,

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT, « dans une limite fixée à l'occasion du vote du Budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance »

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir le taux de fongibilité à 5%.

TAUX DE FONGIBILITE	Exercice 2026	5.00%
SECTION FONCTIONNEMENT - Dépenses réelles	1 985 924.00 €	99 296.20 €
TAUX DE FONGIBILITE	Exercice 2026	5.00%
SECTION INVESTISSEMENT - Dépenses réelles	2 282 339.29 €	114 116.96 €

Le Conseil Municipal approuve le taux de fongibilité à 5% sur l'exercice 2026 et autorise Madame Le Maire à procéder à des virements de crédits dépenses entre chapitres et/ou opérations, tels que définis par l'article L.5217- 10-6 du CGCT.

Pour :14 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire, Claudine TAVEL

Le Secrétaire de séance, Fabien DUPRAZ

République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Chambéry
Canton du Bugey Savoyard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- Afférents au CM : 19
- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 14
- Absents : 3

Date de la convocation :

17/02/2026

Commune de NOVALAISE

Séance du 3 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le trois Mars à 20 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en MAIRIE, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Objet :

Subvention à l'association
des Anciens Combattants
Exercice 2026

Présents: Mesdames FLEURET, GARDET, MANSOZ, MARCHAIS, WADOWIAK, Messieurs CHARPINE, DUPRAZ, MANTEL, PLOUZEAU, TAIN, WROBEL.

Excusés: Madame CUCCURU (pouvoir à Mme GARDET), Monsieur EHENY (pouvoir à Mme TAVEL) - Absente: Madame CORMIER.

Secrétaire de la séance: Monsieur DUPRAZ.

=====

Madame le Maire :

- INFORME l'assemblée que l'association des Anciens Combattants sollicite le soutien financier de la Commune afin de mener à bien la continuité de son activité telle que : parution d'un avis de décès, achat de plaque lors du décès d'un ancien combattant, colis de Noël pour anciens combattants malades, repas du 11 novembre...
- PROPOSE de verser une subvention de 350 € à cette association, au titre de l'exercice 2026.
- INVITE le Conseil Municipal à formuler son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE de VERSER une subvention de 350 € à l'association des Anciens Combattants au titre de l'exercice 2026.

=====

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance,

Fabien DUPRAZ

Le Maire,

Claudine TAVEL



Délibération N° 2026/03/03/7

Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le :

- 6 MARS 2026

République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Chambéry
Canton du Bugey Savoyard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- Afférents au CM : 19
- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 14
- Absents : 3

Date de la convocation :
17/02/2026

Commune de NOVALAISE

Séance du 3 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le trois Mars à 20 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en MAIRIE, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Objet :
Régularisation foncière
Route du Menoud.

Présents : Mesdames FLEURET, GARDET, MANSOZ, MARCHAIS, WDOWIAK, Messieurs CHARPINE, DUPRAZ, MANTEL, PLOUZEAU, TAIN, WROBEL.

Excusés : Madame CUCCURU (pouvoir à Mme GARDET), Monsieur EHNY (pouvoir à Mme TAVEL) - Absente : Madame CORMIER.

Secrétaire de la séance : Monsieur DUPRAZ.

=====

Madame le Maire :

- INFORME l'assemblée que la voirie communale Route du Menoud a été déplacée sur 200 ml environ et ce, il y a plus de 50 ans, lors du passage de la traction animale à la traction par engins pour l'exploitation des parcelles agricoles.
L'ancien chemin du Menoud étant trop pentu, les usagers ont créé un nouveau chemin de desserte des parcelles.
- PRECISE que le site du Menoud faisait partie de la réorganisation de la voirie communale en 2000. Le déplacement de ce chemin a été approuvé par délibération du 12/12/2007 mais ce dossier de régularisation n'a pas été finalisé, par actes notariés.
- INDIQUE que les propriétaires actuels ont confirmé leur accord de régularisation : le tracé de la voirie est celui initié en 2000.
La régularisation du nouveau tracé entraînera l'abandon de l'ancien tracé au profit des riverains.
- PRESENTE le plan de régularisation de l'emprise de la route du Menoud impactant les propriétés de Monsieur NOVEL-GODET Sébastien, M. RIGOTTIER-GOIS Frédéric, les Consorts RIGOTTIER-GOIS (Mme RIGOTTIER-GOIS Gisèle et M. RIGOTTIER-GOIS Christophe).
- DONNE CONNAISSANCE du tableau relatif aux divisions foncières, dressé par le cabinet de géomètres :

Cession de M. Sébastien NOVEL- GODET à la Commune : section C N° 3468 d'une contenance cadastrale de 3a 22ca N° 3471 d'une contenance cadastrale de 1a 49ca	Cession de la Commune à M. Sébastien NOVEL- GODET : Section C N° 3458 d'une contenance cadastrale de 2a 31ca
Cession de M. Frédéric RIGOTTIER-GOIS à la Commune : Section C N° 3473 d'une contenance cadastrale de 1a 92ca N° 3476 d'une contenance cadastrale de 1a 02ca	Cession de la Commune à M. Frédéric RIGOTTIER-GOIS : Section C N° 3459 d'une contenance cadastrale de 1a 75ca
Cession des Consorts RIGOTTIER-GOIS à la Commune : Section C N° 3461 d'une contenance cadastrale de 11ca N° 3463 d'une contenance cadastrale de 2a 93ca N° 3465 d'une contenance cadastrale de 58ca	Cession de la Commune aux Consorts RIGOTTIER-GOIS : Section C N° 3460 d'une contenance cadastrale de 1a 45ca

- INVITE à valider cette régularisation foncière, à titre gratuit, en précisant que les frais de géomètre et d'actes notariés seront à la charge de la Commune.
- INVITE le Conseil Municipal à formuler son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la régularisation foncière de l'emprise de la voirie Route du Menoud, avec cession des parcelles indiquées dans le tableau cité précédemment, et ce, à titre gratuit.
- CONFIRME que les frais de géomètres et d'actes notariés seront à la charge de la Commune.
- AUTORISE Madame le Maire à signer les actes ainsi que tout document afférent à ce dossier.

=====

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance,

Fabien DUPRAZ

Le Maire,

Claudine TAVEL



Délibération N° 2026/03/03/8
Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le :

- 6 MARS 2026